



V. Cartheim del.

# LA CHEMINÉE

## DU PAVILLON DE RETHONDES

PAR M. FRANCIS DE ROUCY, MEMBRE TITULAIRE

---

Dans votre excursion du 29 août 1869, à travers la vallée d'Aisne, vous vous êtes arrêtés à Rethondes pour y regarder une ancienne cheminée décorée de peintures (1). De cette cheminée je dirai quelques mots, après avoir fait repasser sous vos yeux une aquarelle de M. Cauchemé, reproduisant les peintures en question, conservée dans nos archives, aquarelle dont une reproduction pourrait agréablement figurer parmi les planches de notre Bulletin.

Cette cheminée tout en pierres de taille, large de deux mètres soixante-centimètres, a sur ses retours une profondeur de quarante centimètres. Sa hauteur totale, de quatre mètres au plafond, est partagée par la corniche de table qui est à 2 m. 10 c. au-dessus du sol. La cheminée proprement dite est recouverte d'ornements polychromes et dorés. Sur la table sont dessinés et dorés aussi des trophées d'armes, au milieu desquels on remarque deux petits génies tenant un cartouche.

Immédiatement au-dessus de la table, à l'endroit où, dans toutes nos habitations, nous plaçons nos glaces, on voit un grand cadre très-enjolivé, mais vide. Le portrait sur toile, qui

(1) Soc. hist. de Compiègne. Excursions archéologiques 1869 à 1874. Compiègne. Edler. 1875. in-8, page 30.

fût longtemps enchâssé dans ce cadre, se trouve encore dans la maison voisine du propriétaire. Louis XIII y est représenté monté sur un cheval brillamment harnaché. Le roi, couvert d'une armure, tient un sceptre fleurdelysé à la main. A son cou la fraise du temps ; à l'épaule et en sautoir l'écharpe blanche ; au-dessus de sa tête et tranchant sur le ciel bleu du fond, les écus de France et de Navarre accostés de deux anges. Les anges portent à la main, l'un une palme et l'autre une couronne.

Ce tableau formait la partie la plus importante de l'ensemble, et son cadre occupe, en largeur, à peu près les deux tiers de la partie supérieure du corps de cheminée. De chaque côté, sont peintes dans quatre niches (deux à droite, deux à gauche), quatre femmes symbolisant les vertus cardinales. On ne peut d'ailleurs s'y tromper, puisqu'elles portent chacune leur nom au-dessus de leur tête.

A gauche, *Temperantia*, la Tempérance, tenant un flacon et une coupe, et *Justitia*, la Justice, le bandeau de l'impartialité sur les yeux, la balance dans une main, le glaive dans l'autre. — A droite, *Prudentia*, la Prudence, qui se regarde dans un miroir et porte au bras droit un bâton enroulé d'un serpent, le plus méfiant des animaux ; puis *Fortitudo*, la Force, en costume guerrier, casque en tête et passant le bras autour d'une colonne emblématique.

Sur les deux retours, un homme d'un côté, de l'autre une femme, nus tous deux et d'un dessin beaucoup moins élégant que les Vertus cardinales ; enfin, dans les coins perdus, çà et là, des fruits.

Le dessin de notre collègue vous en dira plus que ma description ; je ferai seulement remarquer à ceux qui n'ont pas vu cette cheminée, que des moulures fort simples en constituent toute la sculpture : la profondeur des niches et les autres apparences de relief ne sont dues qu'à la couleur.

Pour être complet, il faudrait ajouter à cela une plaque de foyer transportée au Francport, plaque presque entièrement cachée aujourd'hui par une maçonnerie, dans les écuries du comte Robert de L'Aigle.

Les restes à demi effacés, dont je viens de parler, indiquent encore assez qu'il y avait là une décoration vraiment belle et des peintures au moins très-passables. Dans tout cet ensemble, on sent à peine le cachet du dix-septième siècle, alors naissant. Le caractère des peintures et surtout la façon dont sont traitées les quatre Vertus, rappellent bien plus l'art du seizième. C'est dans le style de cette dernière époque qu'il faut classer les ornements et la figure de notre cheminée.

Parlons maintenant de l'origine de cette cheminée et du pavillon dont elle était l'unique ornement.

Le 27 février 1609, à la requête du curateur de la succession vacante d'un Martin de Rieux (1), la propriété du pavillon de Rethondes fut adjugée à Messire Antoine de Sermoise, chevalier, seigneur de Villarceaux (2), enseigne de la compagnie des gens d'armes du duc de Longueville.

Il ne semble exister aucune relation de parenté entre ce chevalier de Villerseau et le brillant Mornay, marquis de Villarceaux, si chéri du beau sexe et connu par ses amours avec la belle Ninon de Lenclos, Villarceaux, le seul homme à qui la capricieuse et spirituelle courtisane put garder une fidélité de trois ans. C'est du galant marquis que parle Saint-Simon, lorsqu'il dit dans ses Mémoires (livre I, chapitre. III) : « Montchevreuil était Mornay, de bonne maison, mais sans

(1) *Martin* de Rieux était évidemment parent de *Rieux*, le fameux routier de Pierrefonds. Ce ligueur s'appelait *Antoine* de Rieux et fut tour à tour capitaine et commandant de Marle, de Pierrefonds et de Laon, jusqu'au jour où il fut pendu à Compiègne en 1594. Dans une communication faite à la Société en décembre 1875, notre collègue M. R. de Magnienville a produit des documents contemporains établissant que Rieux était de Rethondes.

(2) Antoine de Sermoise signait *Villerssau*, l'acte de donation porte *Villarciaux*.

« esprit..... Villarceaux, de même maison que lui, était un « débauché fort riche..... Il entretint longtemps Madame « Scarron, et la tenait presque tout l'été à Villarceaux, » mais gêné par la présence de sa femme, il la fit héberger par son cousin Montchevreuil, chez lequel il allait la rejoindre, et..... « ils vécurent de la sorte nombre d'étés à Montchevreuil. »

Antoine de Sermoise, le constructeur de notre cheminée, n'a laissé aucun souvenir de ce genre, et si les murs de Montchevreuil abritèrent les tendresses de Madame Scarron pour Mornay, le roi chaste et taciturne peint à Rethondes ne fut pas témoin des plaisirs du séduisant épicurien et de sa chère Ninon.

Le château de Montchevreuil se trouvant encore aujourd'hui la propriété de la famille de Mornay, dans notre département, la similitude des noms donne ici place à cette remarque.

Revenons à Antoine, seigneur de Villarceaux. Le 20 mai 1622, Louis XIII lui fit donation des biens confisqués sur Pierre Bacquencourt, garde de la forêt Saint-Pierre, mis à mort pour une accusation de lèse-majesté reconnue calomnieuse et pour subornation de témoins. Le coupable, condamné à mort par arrêt de la Maréchaussée de l'Île-de-France, à Compiègne, du ..?. mars 1622, confirmé par sentence du Parlement, du 20 avril suivant, fut, après amende honorable, exécuté à Compiègne, place du Marché-aux-Fromages, aujourd'hui place aux Herbes.

La cheminée de Rethondes semble avoir été construite vers cette époque, à en juger par la mention d'un état de marché, passé entre Antoine de Sermoise et les maçons pour la reconstruction de l'habitation (4). Le portrait du roi peint dans l'intérieur du pavillon, ne peut que confirmer cette date et

(4) On trouve cette mention dans les papiers du sieur Denis Cadot, qui a laissé de sa main une note, dans laquelle il fait la liste de ses titres de propriété.

semble vouloir perpétuer le souvenir reconnaissant d'un sujet envers son bienfaiteur et son souverain.

Après Antoine, le domaine de Rethondes passe à sa fille, Elizabeth de Sermoise, marquise du Meux par son mariage (1); puis au fils de celle-ci, Philippe-Jérôme de Chesnel, mestre de camp de la colonelle générale, sous le comte d'Auvergne (2). A la mort de Philippe Chesnel, les dettes égalant à peu près l'actif, on dut, dans l'intérêt de sa fille mineure, vendre les biens, et, le 28 avril 1701, le sieur Denis Cadot, receveur du domaine de Monchy-Humières, s'en rend acquéreur, pour les revendre, le 9 mai 1712, à M. Le Caron, receveur des tailles de la ville de Compiègne.

Pendant un siècle et demi, le domaine resta dans les mains de la famille Le Caron, qui l'augmenta sans cesse; puis, à la mort de M<sup>lle</sup> Le Caron de Mazencourt, les héritiers de celle-ci vendirent, en juillet 1856, la propriété où se trouvait le pavillon, à M. Vimeux, ancien cultivateur. Ce dernier, en feuilletant les titres relatifs à son acquisition, jeta sur le papier quelques lignes qu'il a bien voulu nous communiquer et qui forment le fond de notre notice.

Le pavillon d'Antoine de Sermoise se trouvait, en 1856, dans un tel délabrement, que M. Vimeux fut forcé de le démolir, mais cette démolition intelligente respecta la cheminée, qu'on pouvait étudier encore sous sa parure de vigne vierge. Tout récemment enfin, M. Mure, secrétaire d'ambassade, s'est rendu acquéreur de l'habitation de M. Vimeux. Notre petit monument, dont les peintures s'effacent chaque jour davantage, dont l'appareil menace ruine, doit être bientôt rasé

(1) Une autre fille d'Antoine, Françoise de Sermoise, mariée à Jérôme de La Chaussée d'Eu, vicomte d'Eu, seigneur de Coligny, laissa une fille, Elizabeth-Louise de La Chaussée d'Eu, abbesse de Royallieu-de-Compiègne, bénite à Paris le 16 septembre 1692.

(2) Armes de Philippe de Chesnel : D'argent à trois chicots noueux de sinople périss en pal.

par lui. Comme souvenir, il nous restera l'aquarelle de notre collègue.

Ces quelques dates nous donnent, dans leur sécheresse, la courte histoire d'une maison. Bâti entre 1620 et 1630, le pavillon n'existe plus en 1860. Deux cent quarante ans, huit générations, voilà ce qu'a duré une habitation de gens aisés. Si courte que soit cette durée en comparaison de vrais monuments, combien d'événements se sont écoulés, combien de personnes ont passé, plus promptement disparus que ces pierres qui tombent, presque aussi vite évanouis que la légère fumée qui a caressé cet âtre aujourd'hui désert.

De ces mille détails intimes, gais ou tristes, qu'abrite le foyer domestique, il ne reste rien aujourd'hui qu'un témoin froid et muet, le personnage du mélancolique Louis XIII. Cependant, si au rare passant qui lui jette un coup d'œil distrait, ce portrait pouvait parler, peut-être dirait-il des choses vraiment intéressantes, en lui racontant tout ce qui s'est passé sous le manteau de la cheminée.

---